

A R R E T E du 3 Février 1944

Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la Conservation présente un intérêt général, le château et l'église avec leurs abords, commune de LISSAC-sur-COUZE (Corrèze).

Délimitation du site :

- À l'Est - chemin d'intérêt commun 59 et place de l'église
au Sud - contour Est des parcelles 499 - 498 - 494 - 504 - 509 - 489, Section D.
À l'Ouest - chemin de couvage et le contour Ouest des parcelles 656 et 656 bis, Section D.
au Nord - limite Nord des parcelles 509 - 605 - 507 et place de l'église.

Parcelles visées : 470 - 489 - 494 à 499 - 501 - 502 - 504 - 505 - 507 à 509 - 523 - 524 - 605 - 656 - 656 bis Section D de la Commune de LISSAC.

Pour copie conforme
Le Chef du Bureau des
Sites,

Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts

signé : L. HAUTBOEUR